

Lundi 5 décembre 2016

Contacts Presse

Pascal Hébert

Conseil départemental
Tél : 02 33 81 60 00
Poste 1255
Tél : 06 43 40 29 94
hebert.pascal@orne.fr

Avec Autofree61, des véhicules électriques en libre-service au Conseil départemental !

Après L'Orne dans ma poche, l'appli des applis, le Conseil départemental de l'Orne continue dans l'innovation en créant à l'échelle départementale un service de véhicules électriques en libre-service au siège du Conseil départemental. Service qui a vocation à être étendu à toutes les antennes du département dans l'Orne.

Lundi 5 décembre 2016, Alain Lambert, président du Conseil départemental de l'Orne et Jérôme Nury, vice-président du Conseil départemental, ont lancé Autofree61, le libre-service des véhicules électriques. Les Ornaïses et Ornaïses vont désormais disposer de voitures électriques, en dehors des heures de travail des agents du Conseil départemental.

Dès le début de l'année 2017, notre Institution départementale offrira la libre disposition de six véhicules électriques, pour le public, les week-ends, jours fériés et du lundi au vendredi à partir de 18 h 30 et jusqu'à 7 h. Selon leurs besoins, les particuliers pourront louer des Zoé (berline) et Kangoo (utilitaire). Ce « libre-service auto » s'inspire de l'opération menée à Tinchebray-Bocage par Jérôme Nury, son maire. Autofree, l'autopartage électrique vient d'être distingué par le prix de l'innovation périurbaine, dans la catégorie Mobilités, services au public et outils numériques.

Innovant et attractif

Autofree61 est un service innovant et attractif pour les Ornaïses et les Ornaïses. Le département de l'Orne est maillé par des transports en commun utiles mais qui n'apportent pas une réponse tout à fait satisfaisante aux besoins de la population en milieu rural. Travailler sur la mobilité individuelle est donc intéressant pour l'autonomie de la population en campagne qui ne peut se déplacer qu'en voiture. En proposant un système simple de mobilité partagée, c'est tout le territoire ornaïse qui offre le visage d'une ruralité dynamique, connectée et bénéficiant de services que l'on retrouve aujourd'hui plutôt dans les grandes villes.

Le service Autofree61 est un service vertueux au niveau environnemental. Il permet de se déplacer de manière propre. La voiture électrique est en train de se développer en France car elle est ludique mais surtout écologique. Elle ne dégage pas de CO2 et le système de partage de la voiture incite à des déplacements plus réfléchis.



Cela correspond également au projet L'Orne au cœur de la Normandie, qui vise à l'excellence environnementale. En s'engageant de manière concrète pour une diminution des rejets de gaz carbonés, le Département de l'Orne se veut exemplaire et encourage les Ornaises et les Ornais à le suivre dans cette voie.

Limiter les véhicules « improductifs »

Autofree61 est un service économique à la fois pour l'institution départementale et pour les utilisateurs. Pour l'administration départementale, c'est l'occasion de rationaliser la flotte de véhicules avec une gestion la plus efficiente possible. Les agents vont ainsi « partager » les véhicules de la plateforme en réservant selon leurs besoins. Clairement, l'idée est de limiter les véhicules « improductifs » et les véhicules dédiés. Une rotation maximum sera possible grâce à la plateforme.

Le service proposé est également source d'économie pour les utilisateurs dans la mesure où il peut à terme éviter pour les ménages ornaïses l'achat d'un second véhicule. Il permet un déplacement « doux » à moindre coût dans un contexte de hausse de l'essence et du gasoil. Cette mutualisation des véhicules entre agents des services départementaux et avec la population devrait aussi entraîner des économies pour le Conseil départemental.

Un service ouvert aux collectivités ornaïses

Progressivement, le Conseil départemental va déployer dans ses propres services décentralisés (Agences routières, services sociaux...) sur les différents sites le système libre service de voitures électriques. En début d'année 2017, le Conseil départemental proposera aux collectivités ornaïses qui le souhaitent, l'accès à sa plateforme de mobilité partagée. Une commune ou une communauté de communes souhaitant, soit partager un ou plusieurs véhicules de sa flotte municipale ou proposer des véhicules dédiés, pourra intégrer la plateforme départementale Autofree61.

La simplicité de gestion de la plateforme, autonome, car gérée entièrement par le web à partir des infrastructures numériques sur lesquelles le Département de l'Orne met le paquet, donnera la possibilité à toutes les collectivités, quelles que soient leurs tailles, de s'engager dans cette révolution de la mobilité. Autofree61, c'est aussi l'occasion de trouver enfin un usage indispensable au réseau des bornes de recharge déployées par le SE61. Le Département assure ainsi son rôle de coordinateur et de booster auprès des collectivités, des citoyens, des entreprises.

Autofree61 : comment ça marche ?

Le coût de la location du véhicule est fixé à 1 euro pour 30 minutes d'utilisation. Par ailleurs, il est nécessaire de s'acquitter d'un forfait mensuel de 4 euros, correspondant à des frais de gestion et débité au seul cas d'utilisation du véhicule dans le mois.

La réservation des voitures électriques est obligatoire. Elle doit passer par une plateforme en ligne : (www.clem.mobi). Le dépôt d'une caution sera comme partout réclamé. Une assistance téléphonique est assurée 24 heures sur 24 pour que le conducteur puisse prévenir d'un retard, prolonger sa réservation, obtenir des informations et signaler un problème.

Des règles de bonnes pratiques sont à respecter, par exemple prendre soin du véhicule et le connecter à la borne, dès le retour, pour que le suivant puisse le récupérer avec toute son autonomie.

La flotte de véhicules électriques s'agrandit !

Le Conseil départemental de l'Orne a acquis, cette année, 7 Zoé, 5 Kangoo. Au total, le Département aura remplacé en 2016 des véhicules anciens, par douze véhicules électriques.

Le parc d'automobiles électriques du Conseil départemental de l'Orne comprend au total 26 véhicules sur 220vl/vu, ce qui représente 11,8% de la flotte. Les véhicules électriques remplacent les véhicules à moteur thermique et sont répartis dans tous les services et tous les sites du Département répartis sur le territoire Ornais.

À l'Hôtel du Département, 7 bornes, dont 2 gratuites à destination du public, permettent déjà de recharger les batteries des véhicules. La toute dernière installée est une borne de charge rapide en 30 min, gratuite et facile d'accès. Située non loin de la borne publique existante, 27, boulevard de Strasbourg, cette borne dispose d'un convertisseur de puissance de 50 kw et d'un calculateur central permettant la gestion de l'ensemble de son fonctionnement : gestion de l'énergie, système d'identification. Elle est équipée de prises permettant de charger universellement tous les types de véhicules électriques, avec trois pistolets s'adaptant à l'ensemble des véhicules électriques européens, américains et asiatiques. C'est la borne d'aujourd'hui et surtout de demain, capable de répondre aux comportements citoyens soucieux de préserver les ressources naturelles.